



Racumin®

EXPERT

DRAFT LABEL

RODENTICIDE

- ✓ Pour lutter contre les rats et les campagnols
- ✓ Excellente appétence même en cas de concurrence alimentaire
- ✓ Utilisable aussi en zones ouvertes extérieures dont les terriers

Contient : 0.027 g/kg soit 0.0027 % m/m Coumatétralyl (technique)
Sous forme d'appât prêt à l'emploi
Produit biocide TP14

5 kg e

RÉSERVÉ A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



Rats, campagnols



RACUMIN® EXPERT

Rodenticide TP14
AMM n° FR-2022-0041

Contient : 0.0026 % (substance pure) m/m soit 0.0027% (technique) m/m Coumatétralyl (n° CAS : 5836-29-3)

Sous forme d'appât prêt à l'emploi (RB)
Défendeur de l'AMM : BAYER S.A.S.

PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles contactées, si présentes et si elles peuvent être facilement enlevées, continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison/un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin. Informations au personnel de santé / au médecin : initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées. **Antidote :** administration de vitamine K₁ par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 et contacter le centre antipoison le plus proche

UFI : 2TU1-T096-S002-0N77

Lire les instructions avant emploi.

Garder l'emballage ou la notice à disposition

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Racumin® EXPERT est un appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Racumin® EXPERT s'utilise dans le cadre de la lutte contre les rats et les campagnols et est réservé à des utilisateurs professionnels.

Grâce à son excellente appétence, les rongeurs vont consommer de façon répétée les appâts. Racumin Expert contient de la coumatétralyl concentrée à 27ppm, un anticoagulant provoquant des hémorragies internes entraînant la mort du rongeur. L'effet apparaît quelques jours après ingestion, ainsi la mort des rongeurs paraît naturelle et n'éveille aucune méfiance chez leurs congénères.

Racumin® Expert contient un colorant et un agent amérisant (Bitrex® - marque déposée Macfarlan Smith) qui réduit les risques d'absorption accidentelle pour l'homme et en particulier les enfants, sans réduire l'appétence pour les rongeurs.

UTILISATION, DOSES ET USAGES

Utilisation et cibles :

- Rats (adultes et juvéniles) : Rat noir (*Rattus rattus*), Rat brun (*Rattus norvegicus*). A l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments (maisons d'habitation, usines, etc.) et dans les fermes d'élevage (porcs, volailles, bovins, etc.), dans les zones ouvertes (telles que les aéroports ou les espaces ludiques), dans les décharges extérieures et déchetteries.

- Campagnols (adultes et juvéniles) : Campagnol roussâtre (*Myodes glareolus*), Campagnol commun (*Microtus arvalis*)

A l'extérieur autour des bâtiments (maisons d'habitation, usines, etc.) et dans les fermes d'élevage (porcs, volailles, bovins, etc.), dans les zones ouvertes (telles que les aéroports ou les espaces ludiques), dans les décharges extérieures et déchetteries.

Epoque d'emploi :

toute l'année en fonction des infestations de rongeurs.

Méthode d'application :

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Il est possible d'appliquer les appâts directement dans les terriers.

Formulation :

Sachets prêts à l'emploi de 10 g.

Doses :

Cibles	Quantité de pate par point d'appât	Application
Rats	60 à 200 g	- Forte infestation: 100 à 200 g d'appât par point d'appât. - Faible infestation: 60 à 100 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, une distance minimale de 5m doit être respectée entre les stations.
Campagnols	20 g	Appliquer quand l'infestation devient évidente une à trois fois en 10 jours, dans les zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées. Respecter les doses d'emploi du produit.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où l'activité des rongeurs a été précédemment explorée (par exemple, axes de déplacement, sites de nidification, territoires d'alimentation, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (en nitrile norme NF EN ISO 374)
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés :
 - dans le cadre de la lutte contre les rats : 5 à 7 jours après le début du traitement,
 - dans le cadre de la lutte contre les campagnols : tous les 2 à 3 jours après le début du traitement,

Puis, au moins une fois par semaine, pour vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts, ainsi que pour retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

- Appâts en sachets : Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Utilisation à l'intérieur :

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Ce produit ne doit être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles, si les formulations de contrôle non chimiques et d'appâtage traditionnelles s'avèrent inefficaces.

Utilisation à l'extérieur (autour des bâtiments, zones ouvertes, décharge et déchetteries) :

- Les points d'appâts doivent être couverts et protégés.
- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf en cas d'application directement dans un terrier).
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

Condition d'application dans les terriers :

- Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

PRINCIPES DE STRATÉGIE DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSISTANCE

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Informer le défendeur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

ATTENTION

- Comme pour tout produit biocide, l'opérateur doit respecter les précautions d'emploi liées à l'utilisation de ces produits lors de la préparation, l'application du produit ainsi que lors du nettoyage du matériel.
- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison ».
- Dangereux pour la faune.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

STOCKAGE

- Conservez les sachets inutilisés dans un endroit sûr.
- Conserver dans le contenant d'origine.
- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 24 mois

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE SON EMBALLAGE

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas jeter le produit dans l'environnement, notamment dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Ne pas réutiliser les emballages vides.
- L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du défendeur de ce déchet.

Bayer Service

infos

Hygiène Publique et Rurale

FR88886844A

0 800 001 641

Service & appel gratuits



Bayer

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr



Bayer SAS

Activité Hygiène Publique et Rurale

16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106 - 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

© Marque déposée Bayer

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Date de péremption : voir emballage